République Française

Département du Doubs

N° 217/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération : Etude transfert assainissement : avenant n° 1

Nombre de membres - En exercice: 99 - Présents titulaires : 69 - Absents: Dont suppléés : 6 Dont représentés 8 Excusés: 7 Non excusés: 9 Votants:

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour:	83
- Contre:	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit. Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

> M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à

Procuration M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M.

Bole Joel à M. Marguet Vincent

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald Suppléé(e)s par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M.

Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique &Faillenet Excusé(e)

Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabrine, Absent(e)s Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves,

Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Maxime Groshenry, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu le marché pour l'étude du transfert des compétences Eau / Assainissement à la CCLL passé avec KPMG,

Considérant que la phase de recueil et d'analyse des données initialement prévue en interne ne peut être faite en régie,

Il convient de faire un avenant n° 1 au marché passé avec KPMG pour un montant de 6 500 € HT correspondant à 10.9 % du marché initial.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité, sous réserve de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres:

- ➤ Valide l'avenant n° 1 de 6 500 € HT,
- ➤ Autorise le Président à le signer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-217-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019

Communauté de Communes

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Loue Lison 7, rue Edouard Bastide 25290 ORNANS

Jean-Claude GRENIER Président

Pour Extrait conforme,

